


**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**
**1.1 Identificateur de produit**
**Informations sur le produit**

Nom du produit : TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34  
 Matériel : 1108915, 1024281, 1024280, 1032195, 1024277, 1024279,  
 1024278

**No.-CENuméro d'enregistrement**

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
Light Cycle Oil	64741-59-9 265-060-4 649-435-00-3	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119489734-23-0015
C12-C14 Isoalkanes	68551-19-9 271-369-5	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119491311-45-0000
C12-C14 Isoalkanes	68551-19-9 271-369-5	Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2119491311-45-0001

**1.2**
**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Relevant Identified Uses Supported : Fabrication  
 Utilisation en tant que carburant – industriel  
 Utilisation en tant que carburant – professionnel

**1.3**
**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** : Chevron Phillips Chemical Company LP  
 Specialty Chemicals  
 10001 Six Pines Drive  
 The Woodlands, TX 77380

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.  
 Airport Plaza (Stockholm Building)  
 Leonardo Da Vincilaan 19

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

1831 Diegem  
Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530  
Responsible Party: Product Safety Group  
Email:sds@cpchem.com

**1.4****Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)

1.832.813.4984 (International)

**Transport:**

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine : +(54)-1159839431

EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie : +359 2 9154 233

Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre : 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212

Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Italie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie : +370 (85) 2362052

Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte : +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000

Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250

Roumanie : +40213183606

Slovaquie : +421 2 5477 4166

Slovénie : Numéro de téléphone : 112

Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

Adresse e-mail : SDS@CPChem.com  
 Site Internet : www.CPChem.com

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1****Classification de la substance ou du mélange  
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Cancérogénicité, Catégorie 1B	H350: Peut provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H350 Peut provoquer le cancer.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
 P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.
<b>Intervention:</b> P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
P391	Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 64741-59-9 Distillats légers (pétrole), craquage catalytique; gazole de craquage
- 68551-19-9 alcanes en C12-14, iso-

**Etiquetage supplémentaire:**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**2.3****Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 - 3.2****Substance or Mélange**

Synonymes : Diesel Reference Fuel U

Formule moléculaire : Mixture

**Composants dangereux**

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

				d'essais
Light Cycle Oil	64741-59-9 265-060-4 649-435-00-3	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Carc. 1B; H350 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	60 - 70	M [Acute]=11 M [Chronic]=1 1
C12-C14 Isoalkanes	68551-19-9 271-369-5	Asp. Tox. 1; H304	30 - 40	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1****Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Le matériau peut provoquer une pneumonie grave et potentiellement mortelle s'il est ingéré ou vomé.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Avis aux médecins**

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Point d'éclair : 46,33 °C (46,33 °C)  
Méthode: Coupelle fermée, Tag

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

**5.1****Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

**5.2****Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

**5.3****Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Protection contre les incendies et les explosions : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

**6.2****Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3**

Numéro de la FDS:100000100096

6/57

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

**6.4****Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

**7.2****Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

**7.3****Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Usage : Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1****Paramètres de contrôle**

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle****Chevron Phillips Chemical Company LP**

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
C12-C14 Isoalkanes	Fabricant	TWA	1.200 mg/m3	RCP,

**SK**

Zložky	Podstata	Hodnota	Kontrolné parametre	Poznámka
Naphthalene	SK OEL	NPEL priemerný	10 ppm, 50 mg/m3	K,
	SK OEL	NPEL krátkodobý	15 ppm, 80 mg/m3	K,

K Znamená, že faktor môže byť ľahko absorbovaný kožou. Niektoré faktory, ktoré ľahko prenikajú kožou, môžu spôsobovať až smrteľné otravy, často bez varovných príznakov (napr. anilín, nitrobenzén, nitroglykol, fenoly a pod.). Pri látkach s významným prienikom cez kožu, či už v podobe kvapalín alebo pár, je osobitne dôležité zabrániť kožnému kontaktu.

**SI**

Sestavine	Osnova	Vrednost	Parametri nadzora	Pripomba
C12-C14 Isoalkanes	SI OEL	MV	300 mg/m3	
Naphthalene	SI OEL	MV	10 ppm,	2, K,
	SI OEL	MV	50 mg/m3	2, K, Inhalabilna frakcija
	SI OEL	KTV	10 ppm,	2, K,
	SI OEL	KTV	50 mg/m3	2, K, Inhalabilna frakcija

2 Rakotvorne snovi - kategorija 2

K Lastnost lažjega prehanja snovi v organizem skozi kožo

**SE**

Beständsdelar	Grundval	Värde	Kontrollparametrar	Anmärkning
Naphthalene	SE AFS	NGV	10 ppm, 50 mg/m3	
	SE AFS	KGV	15 ppm, 80 mg/m3	V,

V Vägledande kortidsgränsvärde ska användas som ett rekommenderat högsta värde som inte bör överskridas

**RS**

Компоненты	Основа	Величина	Параметры контроля	Заметка
Нафталин	RS OEL	GVI	10 ppm, 50 mg/m3	Carc. cat. 3, EU,

Carc. cat. 3 Chemical substances that cause concern about possible carcinogenic effects for humans

EU Substance mentioned in indicative exposure limit values in Directive 91/322 / EEC

**RO**

Componente	Sursă	Valoare	Parametri de control	Notă
Naphthalene	RO OEL	TWA	10 ppm, 50 mg/m3	C2,
Polynuclear Aromatics	RO OEL	TWA	0,2 mg/m3	C1B,

C1B poate provoca apariția cancerului

C2 susceptibil de a provoca apariția cancerului

**PT**

Componentes	Bases	Valor	Parâmetros de controlo	Nota
Naphthalene	PT OEL	VLE-MP	10 ppm,	P, A3,
	PT DL 305/2007	oito horas	10 ppm, 50 mg/m3	

A3 Agente carcinogénico confirmado nos animais de laboratório com relevância desconhecida no Homem.

P Perigo de absorção cutânea

**PL**

Składniki	Podstawa	Wartość	Parametry dotyczące kontroli	Uwaga
Naphthalene	PL NDS	NDS	20 mg/m3	
	PL NDS	NDSch	50 mg/m3	
Polynuclear Aromatics	PL NDS	NDS	0,002 mg/m3	

**NO**

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
Naphthalene	FOR-2011-12-06-1358	GV	10 ppm, 50 mg/m3	
Polynuclear Aromatics	FOR-2011-12-06-1358	GV	0,04 mg/m3	K,

K Kjemikalier som skal betraktes som kreftfremkallende.

**NL**

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
Naphthalene	NL WG	TGG-8 uur	50 mg/m3	
	NL WG	TGG-15 min	80 mg/m3	

**MT**

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Naphthalene	MT OEL	TWA	10 ppm, 50 mg/m3	



**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

**МК**

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
Naphthalene	МК OEL	MV	10 ppm, 50 mg/m3	

**LV**

Sastāvdaļas	Bāze	Vērtība	Pārvaldības parametri	Piezīme
Naphthalene	LV OEL	AER 8 st	10 ppm, 50 mg/m3	

**LU**

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
Naphthalene	LU OEL	TWA	10 ppm, 50 mg/m3	

**LT**

Komponentai	Šaltinis	Vertė	Kontrolės parametrai	Pastaba
Naphthalene	LT OEL	IPRD	10 ppm, 50 mg/m3	

**IS**

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
Naphthalene	IS OEL	TWA	10 ppm, 50 mg/m3	
Polynuclear Aromatics	IS OEL	TWA	0,2 mg/m3	Partikkel

**IE**

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Naphthalene	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	10 ppm, 50 mg/m3	

**HU**

Komponensek	Bázis	Érték	Ellenőrzési paraméterek	Megjegyzés
Naphthalene	HU OEL	AK-érték	50 mg/m3	N, EU91, i,

EU91 91/322/EGK irányelvben közölt érték

i Ingerlő anyag (izgatja a bőrt, nyálkahártyát, szemet vagy mindhárom)

N Irritáló anyagok, egyszerű fajtógázok, csekély egészségkárosító hatással bíró anyagok. Korrekció NEM szükséges.

**HR**

Sastojci	Temelj	Vrijednost	Nadzorni parametri	Bilješka
Light Cycle Oil	HR OEL	GVI	100 ppm, 400 mg/m3	
Naphthalene	HR OEL	GVI	10 ppm, 50 mg/m3	
	HR OEL		15 ppm, 75 mg/m3	

**GR**

Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
Naphthalene	GR OEL	TWA	10 ppm, 50 mg/m3	

**FR**

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
Naphthalene	FR VLE	VME	10 ppm, 50 mg/m3	C2, Valeurs limites indicatives,

C2 Cancérogène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles

Valeurs limites Valeurs limites indicatives

indicatives

**FI**

Aineosat	Peruste	Arvo	Valvontaa koskevat muutujat	Huomautus
Naphthalene	FI OEL	HTP-arvot 8h	1 ppm, 5 mg/m3	
	FI OEL	HTP-arvot 15 min	2 ppm, 10 mg/m3	

**ES**

Componentes	Base	Valor	Parámetros de control	Nota
Naphthalene	ES VLA	VLA-ED	10 ppm, 53 mg/m3	via dérmica,
	ES VLA	VLA-EC	15 ppm, 80 mg/m3	via dérmica,

via dérmica Via dérmica

**EE**

Komponendid, osad	Alused	Väärtus	Kontrolliparameetrid	Märkused
Naphthalene	EE OEL	Piirnorm	10 ppm, 50 mg/m3	

**DK**

Komponenter	Basis	Værdi	Kontrolparametre	Note
Naphthalene	DK OEL	GV	10 ppm, 50 mg/m3	K,
Polynuclear Aromatics	DK OEL	GV	0,2 mg/m3	partikler

K Betyder, at stoffet er optaget på listen over stoffer, der anses for at være kræftfremkaldende.

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

**DE**

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Light Cycle Oil	DE TRGS 900	AGW	100 mg/m <sup>3</sup>	Gruppen-AGW, AGS,
Naphthalene	DE TRGS 900	AGW	0,4 ppm, 2 mg/m <sup>3</sup>	H, Y, Dampf und Aerosole, einatembare Fraktion

AGS Ausschuss für Gefahrstoffe  
 Gruppen-AGW Gruppengrenzwert für Kohlenwasserstoff-Lösemittelgemische  
 H Hautresorptiv  
 Y Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden

**CZ**

Složky	Základ	Hodnota	Kontrolní parametry	Poznámka
Naphthalene	CZ OEL	PEL	50 mg/m <sup>3</sup>	
	CZ OEL	NPK-P	100 mg/m <sup>3</sup>	

**CY**

Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
Naphthalene	CY OEL	TWA	10 ppm, 50 mg/m <sup>3</sup>	

**CH**

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Naphthalene	CH SUVA	MAK-Wert	10 ppm, 50 mg/m <sup>3</sup>	H, Carc.Cat.3, NIOSH, OSHA,
Polynuclear Aromatics	CH SUVA	MAK-Wert	0,002 mg/m <sup>3</sup>	H, Carc.Cat.2, M1B, R1BF, NIOSH, OSHA, DFG, BG,

BG BG  
 Carc.Cat.2 Krebserzeugende Stoffe Kategorie 2  
 Carc.Cat.3 Krebserzeugende Stoffe Kategorie 3  
 DFG Deutsche Forschungsgemeinschaft  
 H Vergiftung durch Hautresorption möglich; Bei Stoffen, welche die Haut leicht zu durchdringen vermögen, kann durch die zusätzliche Hautresorption die innere Belastung wesentlich höher werden als bei alleiniger Aufnahme durch die Atemwege.  
 M1B Stoffe, die wahrscheinlich vererbare Mutationen an menschlichen Keimzellen auslösen.  
 NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health  
 OSHA Occupational Safety and Health Administration  
 R1BF Stoffe, die wahrscheinlich reproduktionstoxisch sind; die Reproduktionstoxizität bezieht sich auf die Fruchtbarkeit oder Sexualität.

**BG**

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
Light Cycle Oil	BG OEL	TWA	300 mg/m <sup>3</sup>	
Naphthalene	BG OEL	TWA	50 mg/m <sup>3</sup>	
	BG OEL	STEL	75 mg/m <sup>3</sup>	

**BE**

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
Naphthalene	BE OEL	TGG 8 hr	10 ppm, 53 mg/m <sup>3</sup>	D,
	BE OEL	TGG 15 min	15 ppm, 80 mg/m <sup>3</sup>	D,

D Opname van het agens via de huid, de slijmvliezen of de ogen vormt een belangrijk deel van de totale blootstelling. Deze opname kan het gevolg zijn van zowel direct contact als zijn aanwezigheid in de lucht.

**AT**

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Naphthalene	AT OEL	MAK-TMW	10 ppm, 50 mg/m <sup>3</sup>	H,

H Besondere Gefahr der Hautresorption

**Biological exposure indices****SK**

Názov látky	Č. CAS	Kontrolné parametre	Doba odberu vzorky	Aktualizácia

## TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

Naphthalene	91-20-3	1-hydroxypyren: 5,66 µg/l V tejto prílohe sú uvedené aj niektoré chemické faktory s karcinogénnym účinkom (kategória 1A a kategória 1B). Pre tieto chemické faktory platí, že dodržanie BMH nevylučuje riziko škodlivých zdravotných účinkov, preto sú určené ako základ pre biomonitring exponovaných osôb a zdravotný dohľad vykonávaný lekárom pracovnej zdravotnej služby podľa § 13 a prílohy č. 4 nariadenia vlády Slovenskej republiky č. 356/2006 Z. z. o ochrane zdravia zamestnancov pred rizikami súvisiacimi s expozíciou karcinogénnym a mutagénnym faktorom pri práci v znení neskorších predpisov. (moč) Karcinogén kategórie 1B ( )	Koniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2015-04-08
		1-hydroxypyren: 0.0259 nmol/l V tejto prílohe sú uvedené aj niektoré chemické faktory s karcinogénnym účinkom (kategória 1A a kategória 1B). Pre tieto chemické faktory platí, že dodržanie BMH nevylučuje riziko škodlivých zdravotných účinkov, preto sú určené ako základ pre biomonitring exponovaných osôb a zdravotný dohľad vykonávaný lekárom pracovnej zdravotnej služby podľa § 13 a prílohy č. 4 nariadenia vlády Slovenskej republiky č. 356/2006 Z. z. o ochrane zdravia zamestnancov pred rizikami súvisiacimi s expozíciou karcinogénnym a mutagénnym faktorom pri práci v znení neskorších predpisov. (moč) Karcinogén kategórie 1B ( )	Koniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2015-04-08
		1-hydroxypyren: 3.77 µg/g kreatinínu V tejto prílohe sú uvedené aj niektoré chemické faktory s karcinogénnym účinkom (kategória 1A a kategória 1B). Pre tieto chemické faktory platí, že dodržanie BMH nevylučuje riziko škodlivých zdravotných účinkov, preto sú určené ako základ pre biomonitring exponovaných osôb a zdravotný dohľad vykonávaný lekárom pracovnej zdravotnej služby podľa § 13 a prílohy č. 4 nariadenia vlády Slovenskej republiky č. 356/2006 Z. z. o ochrane zdravia zamestnancov pred rizikami súvisiacimi s expozíciou karcinogénnym a mutagénnym faktorom pri práci v znení neskorších predpisov. (moč) Karcinogén kategórie 1B ( )	Koniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2015-04-08

## TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

		1-hydroxypyrrén: 1.95 µmol/mol kreatinínu V tejto prílohe sú uvedené aj niektoré chemické faktory s karcinogénnym účinkom (kategória 1A a kategória 1B). Pre tieto chemické faktory platí, že dodržanie BMH nevylučuje riziko škodlivých zdravotných účinkov, preto sú určené ako základ pre biomonitring exponovaných osôb a zdravotný dohľad vykonávaný lekárom pracovnej zdravotnej služby podľa § 13 a prílohy č. 4 nariadenia vlády Slovenskej republiky č. 356/2006 Z. z. o ochrane zdravia zamestnancov pred rizikami súvisiacimi s expozíciou karcinogénnym a mutagénnym faktorom pri práci v znení neskorších predpisov. (moč) Karcinogén kategórie 1B ( )	Koniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2015-04-08
Polynuclear Aromatics	130498-29-2	1-hydroxypyrrén: 5,66 µg/l V tejto prílohe sú uvedené aj niektoré chemické faktory s karcinogénnym účinkom (kategória 1A a kategória 1B). Pre tieto chemické faktory platí, že dodržanie BMH nevylučuje riziko škodlivých zdravotných účinkov, preto sú určené ako základ pre biomonitring exponovaných osôb a zdravotný dohľad vykonávaný lekárom pracovnej zdravotnej služby podľa § 13 a prílohy č. 4 nariadenia vlády Slovenskej republiky č. 356/2006 Z. z. o ochrane zdravia zamestnancov pred rizikami súvisiacimi s expozíciou karcinogénnym a mutagénnym faktorom pri práci v znení neskorších predpisov. (moč) Karcinogén kategórie 1B ( )	Koniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2015-04-08
		1-hydroxypyrrén: 0.0259 nmol/l V tejto prílohe sú uvedené aj niektoré chemické faktory s karcinogénnym účinkom (kategória 1A a kategória 1B). Pre tieto chemické faktory platí, že dodržanie BMH nevylučuje riziko škodlivých zdravotných účinkov, preto sú určené ako základ pre biomonitring exponovaných osôb a zdravotný dohľad vykonávaný lekárom pracovnej zdravotnej služby podľa § 13 a prílohy č. 4 nariadenia vlády Slovenskej republiky č. 356/2006 Z. z. o ochrane zdravia zamestnancov pred rizikami súvisiacimi s expozíciou karcinogénnym a mutagénnym faktorom pri práci v znení neskorších predpisov. (moč) Karcinogén kategórie 1B ( )	Koniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2015-04-08

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

		1-hydroxypyrrén: 3.77 µg/g kreatinínu V tejto prílohe sú uvedené aj niektoré chemické faktory s karcinogénnym účinkom (kategória 1A a kategória 1B). Pre tieto chemické faktory platí, že dodržanie BMH nevyklučuje riziko škodlivých zdravotných účinkov, preto sú určené ako základ pre biomonitoring exponovaných osôb a zdravotný dohľad vykonávaný lekárom pracovnej zdravotnej služby podľa § 13 a prílohy č. 4 nariadenia vlády Slovenskej republiky č. 356/2006 Z. z. o ochrane zdravia zamestnancov pred rizikami súvisiacimi s expozíciou karcinogénnym a mutagénnym faktorom pri práci v znení neskorších predpisov. (moč) Karcinogén kategórie 1B ( )	Koniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2015-04-08
		1-hydroxypyrrén: 1.95 µmol/mol kreatinínu V tejto prílohe sú uvedené aj niektoré chemické faktory s karcinogénnym účinkom (kategória 1A a kategória 1B). Pre tieto chemické faktory platí, že dodržanie BMH nevyklučuje riziko škodlivých zdravotných účinkov, preto sú určené ako základ pre biomonitoring exponovaných osôb a zdravotný dohľad vykonávaný lekárom pracovnej zdravotnej služby podľa § 13 a prílohy č. 4 nariadenia vlády Slovenskej republiky č. 356/2006 Z. z. o ochrane zdravia zamestnancov pred rizikami súvisiacimi s expozíciou karcinogénnym a mutagénnym faktorom pri práci v znení neskorších predpisov. (moč) Karcinogén kategórie 1B ( )	Koniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2015-04-08

IT

Denominazione della sostanza	N. CAS	Parametri di controllo	Tempo di campionamento	Aggiornamento
------------------------------	--------	------------------------	------------------------	---------------

GB

Substance name	CAS-No.	Control parameters	Sampling time	Update
Naphthalene	91-20-3	1-hydroxypyrene: 4 µmol/mol creatinine (Urine)	After shift	2011-12-18
Polynuclear Aromatics	130498-29-2	1-hydroxypyrene: 4 µmol/mol creatinine (Urine)	After shift	2011-12-18

**8.2****Contrôles de l'exposition  
Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

**Équipement de protection individuelle**

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

- Protection respiratoire** : Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.  
Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple :. Respirateur purificateur d'air pour les vapeurs organiques. Appareil respiratoire purificateur d'air couvrant tout le visage pour les vapeurs organiques, les poussières et les brouillards. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.
- Protection des mains** : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection des yeux** : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.
- Protection de la peau et du corps** : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins:. Tenue de protection antistatique ignifuge. Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques.
- Mesures d'hygiène** : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- État physique : liquide  
Couleur : Jaune  
Odeur : Douce

**Données de sécurité**

- Point d'éclair : 46,33 °C (46,33 °C)  
Méthode: Coupelle fermée, Tag

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Nein
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Formule moléculaire	: Mixture
Poids moléculaire	: Non applicable
pH	: Non applicable
Point d'écoulement	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 173 - 313 °C (173 - 313 °C)
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: 0,876 à 15,6 °C (15,6 °C)
Densité	: 0,8755 g/cm <sup>3</sup>
Masse volumique apparente	: 7,31 L/G
Hydrosolubilité	: négligeable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: 1,813 cSt à 40 °C (40 °C)
Densité de vapeur relative	: 3 (Air = 1.0)
Taux d'évaporation	: < 1
Pourcentage de composés volatils	: > 99 % 70 %

**9.2****Autres informations**

Conductivité : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1**

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

**Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2**

**Stabilité chimique** : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

**10.3****Possibilité de réactions dangereuses**

**Réactions dangereuses** : Réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Réactions dangereuses: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**10.4**

**Conditions à éviter** : Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5**

**Matières à éviter** : Peut réagir avec l'oxygène et les agents fortement oxydants tels que les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

**Décomposition thermique** : Donnée non disponible

**10.6**

**Produits de décomposition dangereux** : Oxydes de carbone

**Autres données** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1****Informations sur les effets toxicologiques****TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

**Toxicité aiguë par voie orale** : Estimation de la toxicité aiguë: 3.572 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

**Toxicité aiguë par inhalation** : Estimation de la toxicité aiguë: 6,64 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

**Toxicité aiguë par voie cutanée** : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

**Irritation de la peau** : Irritation de la peau



**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

largement basé sur l'évidence chez l'animal.

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

**Irritation des yeux** : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

**Sensibilisation** : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Estimation basée sur les valeurs de chaque composant.

**Toxicité à dose répétée**

Light Cycle Oil : Espèce: Rat, mâles  
Sex: mâles  
Voie d'application: Dermale  
Dose: 0, 8, 25, 125, 500, 1250 mg/kg  
Durée d'exposition: 90 day  
Nombre d'expositions: 5 days/wk  
NOEL: 25 mg/kg  
Organes cibles: Sang, Foie, Thymus

Espèce: Rat, femelles  
Sex: femelles  
Voie d'application: Dermale  
Dose: 0, 8, 25, 125, 500, 1250 mg/kg  
Durée d'exposition: 90 day  
Nombre d'expositions: 5 days/wk  
NOEL: 125 mg/kg  
Organes cibles: Sang, Foie, Thymus

C12-C14 Isoalkanes : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Sex: mâle et femelle  
Voie d'application: gavage oral  
Dose: 100, 500, 1000 mg/kg/d  
Durée d'exposition: 13 wk  
Nombre d'expositions: daily  
NOEL: > 1000 mg/kg/d  
Méthode: OCDE ligne directrice 408  
Aucun effet indésirable à prévoir  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle et femelle  
Sex: mâle et femelle  
Voie d'application: Inhalation  
Dose: 2600, 5200, 10400 mg/m<sup>3</sup>  
Durée d'exposition: 90 d  
Nombre d'expositions: 6 h/d; 5d/wk  
NOEL: > 10400 mg/m<sup>3</sup>  
Méthode: OCDE ligne directrice 413  
Aucun effet indésirable à prévoir  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Génotoxicité in vitro**

Light Cycle Oil : Type de Test: Test d'Ames modifié  
Résultat: positif

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

	Type de Test: Essai sur le lymphome de souris Résultat: positif
	Type de Test: Échange de chromatides sœurs Résultat: négatif
C12-C14 Isoalkanes	Type de Test: Test de Ames Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif
	Type de Test: Essai sur le lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif
	Type de Test: Échange de chromatides sœurs Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 479 Résultat: négatif
<b>Génotoxicité in vivo</b>	
Light Cycle Oil	: Type de Test: Essai cytogénétique Résultat: négatif
C12-C14 Isoalkanes	Type de Test: essai de létalité dominante Espèce: Rat Voie d'application: Injection intrapéritonéale Dose: 300, 900 ppm Méthode: OCDE ligne directrice 478 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
<b>TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34</b>	
<b>Cancérogénicité</b>	: Remarques: Peut provoquer le cancer.
<b>Toxicité pour le développement</b>	
Light Cycle Oil	: Espèce: Rat Voie d'application: Dermale Dose: 1, 50, 250 mg/kg/d Nombre d'expositions: once daily Période d'essai: GD 0-19 Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE NOAEL Teratogenicity: 1 mg/kg NOAEL Maternal: 1 mg/kg
C12-C14 Isoalkanes	Espèce: Rat Voie d'application: Inhalation Dose: 0, 400, 1200 ppm Durée d'exposition: 6h Période d'essai: GD 6-15 NOAEL Teratogenicity: 1200 ppm NOAEL Maternal: 1200 ppm

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat  
 Voie d'application: Inhalation  
 Dose: 300, 900 ppm  
 Durée d'exposition: 6h  
 Période d'essai: GD 6-15  
 NOAEL Teratogenicity: >= 900 ppm  
 NOAEL Maternal: >= 900 ppm  
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

**Toxicité par aspiration** : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Light Cycle Oil : Organes cibles: Sang, Foie, thymus  
 Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Effets CMR**

Light Cycle Oil : Cancérogénicité: Cancérogène possible pour l'homme

C12-C14 Isoalkanes  
 Cancérogénicité: Indéterminé  
 Mutagénicité: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène., Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes  
 Tératogénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.  
 Toxicité pour la reproduction: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

**11.2****Informations sur les autres dangers****TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

**Information supplémentaire** : Les solvants risquent de dessécher la peau.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1****Toxicité****Toxicité pour les poissons**

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

Light Cycle Oil : LL50: > 0,3 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
 Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

C12-C14 Isoalkanes LL50: > 1.000 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
 Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203  
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

Light Cycle Oil : EC50: 0,32 mg/l  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
 Immobilisation Méthode: OCDE Ligne directrice 202

C12-C14 Isoalkanes EC50: > 1.000 mg/l  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
 Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Toxicité pour les algues**

Light Cycle Oil : EC50: 0,51 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)  
 Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

C12-C14 Isoalkanes EC50: > 1.000 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)  
 Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Facteur M**

light cat cracker distillate : M-Factor (Acute Aquat. Tox.) 1  
 M-Factor (Chron. Aquat. Tox.) 1

**Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)**

C12-C14 Isoalkanes : Donnée non disponible:

**12.2****Persistance et dégradabilité**

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

**Biodégradabilité**

Light Cycle Oil : aérobique  
56,32 %  
Période d'essai: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
Devrait être intrinsèquement biodégradable.

C12-C14 Isoalkanes : aérobique  
Résultat: Facilement biodégradable.  
89,8 %  
Période d'essai: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**12.3****Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation**

Light Cycle Oil : Le produit peut s'accumuler dans les organismes.

C12-C14 Isoalkanes : Le produit peut s'accumuler dans les organismes.

**12.4****Mobilité dans le sol****Mobilité**

Light Cycle Oil : Donnée non disponible

C12-C14 Isoalkanes : immobile

**12.5****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7****Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.8****Additional Information**

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

**Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Light Cycle Oil : Très toxique pour les organismes aquatiques.

C12-C14 Isoalkanes : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Light Cycle Oil : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

C12-C14 Isoalkanes : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

**Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).**

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

**DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)**

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

UN1202, DIESEL FUEL, 3, III

**IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)**

UN1202, DIESEL FUEL, 3, III, (46,33 °C c.c.), POLLUANT MARIN, (LIGHT CYCLE OIL)

**IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)**

UN1202, DIESEL FUEL, 3, III

**ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)**

UN1202, CARBURANT DIESEL, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (LIGHT CYCLE OIL)

**RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))**

30, UN1202, CARBURANT DIESEL, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (LIGHT CYCLE OIL)

**ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)**

UN1202, CARBURANT DIESEL, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (LIGHT CYCLE OIL)

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation nationale**

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

**Classe de contamination** : WGK 3 pollue fortement l'eau de l'eau (Allemagne)**15.2****Évaluation de la sécurité chimique****Composants** : distillats légers (pétrole), craquage catalytique 265-060-4**Évaluation de la sécurité chimique**

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

alcanes en C12-14, Une Évaluation de la Sécurité 271-369-5  
 iso- Chimique a été faite pour cette  
 substance.Aucune évaluation  
 quantitative du risque n'est  
 requise pour la santé  
 humaine.Aucune évaluation  
 quantitative du risque n'est  
 requise pour l'environnement.

**Réglementation relative  
 aux dangers liés aux  
 accidents majeurs  
 (Réglementation relative  
 aux Installations Classées)**

- : 96/82/EC Mise à jour:  
 Inflammable.  
 6  
 Quantité 1: 5.000 t  
 Quantité 2: 50.000 t
- : 96/82/EC Mise à jour:  
 Dangereux pour l'environnement  
 9b  
 Quantité 1: 200 t  
 Quantité 2: 500 t
- : 96/82/EC Mise à jour:  
 Produits dérivés du pétrole: a) essences et naphthes; b)  
 kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole  
 Diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de  
 gazoles compris); d) fiouls lourds  
 13  
 Quantité 1: 2.500 t  
 Quantité 2: 25.000 t
- : ZEU\_SEVES3 Mise à jour:  
 LIQUIDES INFLAMMABLES  
 P5c  
 Quantité 1: 5.000 t  
 Quantité 2: 50.000 t
- : ZEU\_SEVES3 Mise à jour:  
 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT  
 E1  
 Quantité 1: 100 t  
 Quantité 2: 200 t
- : ZEU\_SEVES3 Mise à jour:  
 Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a)  
 essences et naphthes; b) kérosènes (carburants d'aviation  
 compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage  
 domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds;  
 e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et  
 présentant des propriétés similaires en termes  
 d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les  
 produits visés aux points a) à d).  
 34  
 Quantité 1: 2.500 t  
 Quantité 2: 25.000 t

**État actuel de notification**

- Europe REACH : Ce produit est en totale conformité avec la  
 réglementation REACH 1907/2006/CE.
- États-Unis d'Amérique (USA) : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie



**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

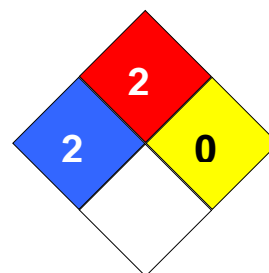
Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

TSCA	:	afférente concernant les substances actives
Suisse CH INV	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Canada DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
Australie AIIC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
Nouvelle-Zélande NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
Japon ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Corée KECI	:	Une ou plusieurs substances de ce produit n'ont pas été enregistrées, ni notifiées pour être enregistrées, ni exemptées d'enregistrement par CPCChem, conformément à la réglementation K-REACH. L'importation ou la fabrication de ce produit reste autorisée à condition que l'importateur officiel coréen en ait lui-même notifié la substance.
Philippines PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
Taiwan TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Chine IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**NFPA Classification** : Danger pour la santé: 2  
Risque d'incendie: 2  
Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Numéro FDS patrimonial : 664950

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**signification des abréviations et acronymes utilisés**

ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétroliers spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Prémsumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

			Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H350	Peut provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

**Annexe****1. Titre court du scénario d'exposition: Fabrication**

Groupes d'utilisateurs principaux	:	<b>SU3:</b> Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteur d'utilisation	:	<b>SU3:</b> Production Industrielle (Tout)
Catégorie de processus	:	<b>PROC1:</b> Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable <b>PROC2:</b> Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée <b>PROC3:</b> Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) <b>PROC8a:</b> Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés <b>PROC8b:</b> Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées <b>PROC15:</b> Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégorie de rejet dans l'environnement	:	<b>ERC1, ERC4:</b> Fabrication de substances, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Information supplémentaire	:	Fabrication de la substance ou utilisation en tant que produit chimique industriel ou qu'agent d'extraction. Comprend le recyclage/la récupération, le transfert de matériau, le stockage, l'entretien et le chargement (p. ex. : bateaux/barges, véhicules sur route/rail et conteneurs de vrac), l'échantillonnage et les activités de laboratoire associées

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC1, ERC4: Fabrication de substances, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles****Caractéristiques du produit**

Remarques : La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.

Tonnage maximum admissible sur le site (MSafe) en fonction de la libération après la suppression totale du traitement des eaux usées (kg/jour) :  
(Msafe) : 930.000

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Débit : 18.000 m3/d

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

Facteur de Dilution (Rivière) : 10  
 Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Exposition continue  
 Nombre de jours d'émission par année : 300  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 1 %  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 0,03 %  
 Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0,01 %

**Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles**

Air : Traiter les émissions atmosphériques pour offrir une capacité d'extraction caractéristique de (%) : (Effectiveness: 90 %)  
 Eau : Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de  $\geq$  (%) : (Effectiveness: 98,7 %)  
 Remarques Eau : Ne pas déverser de boues industrielles sur les sols naturels.  
 Eau : En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une capacité d'extraction requise sur site de  $\geq$  (%) : (Effectiveness: 83,6 %)  
 Remarques : Les boues doivent être incinérées, enfermées ou régénérées.  
 Remarques : Les pratiques courantes varient en fonction du site et par conséquent, les estimations du dégagement du processus de conservation utilisé.  
 Remarques : Le risque d'une exposition de l'environnement découle des dépôts d'eau douce.  
 Remarques : Traitement des eaux usées requis sur place.

**Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets**

Méthodes de Récupération : Aucun déchet n'est généré par la substance pendant la fabrication.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable****Caractéristiques du produit**

Remarques : La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.  
 Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

**Conditions et mesures techniques**

Tenir compte des avancées techniques et des améliorations des procédés (notamment l'automatisation) pour l'élimination des échappements. Minimiser l'exposition par le biais de mesures telles que des circuits fermés, des installations dédiées et une ventilation générale/locale adaptée pour les gaz d'échappement. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Nettoyer/purger l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques.

Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques.

.,Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction.,Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Tenir compte des avancées techniques et des améliorations des procédés (notamment l'automatisation) pour l'élimination des échappements. Minimiser l'exposition par le biais de mesures telles que des circuits fermés, des installations dédiées et une ventilation générale/locale adaptée pour les gaz d'échappement. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Nettoyer/purger l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques.

, Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Tenir compte des avancées techniques et des améliorations des procédés (notamment l'automatisation) pour l'élimination des échappements. Minimiser l'exposition par le biais de mesures telles que des circuits fermés, des installations dédiées et une ventilation générale/locale adaptée pour les gaz d'échappement. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Nettoyer/purger l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques.

,Échantillon via circuit fermé ou autre système conçu pour éviter l'exposition

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Tenir compte des avancées techniques et des améliorations des procédés (notamment l'automatisation) pour l'élimination des échappements. Minimiser l'exposition par le biais de mesures telles que des circuits fermés, des installations dédiées et une ventilation générale/locale adaptée pour les gaz d'échappement. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Nettoyer/purger l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques.

Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques.

,Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.



**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Tenir compte des avancées techniques et des améliorations des procédés (notamment l'automatisation) pour l'élimination des échappements. Minimiser l'exposition par le biais de mesures telles que des circuits fermés, des installations dédiées et une ventilation générale/locale adaptée pour les gaz d'échappement. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Nettoyer/purger l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques.

,Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.,Lagern Sie Abwässer zur Entsorgung oder Wiederverwertung in versiegelten Aufbewahrungsbehältern.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire****Caractéristiques du produit**

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Tenir compte des avancées techniques et des améliorations des procédés (notamment l'automatisation) pour l'élimination des échappements. Minimiser l'exposition par le biais de mesures telles que des circuits fermés, des installations dédiées et une ventilation générale/locale adaptée pour les gaz d'échappement. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Nettoyer/purger l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques.

,Manipuler sous une hotte ou utiliser des méthodes équivalentes appropriées pour réduire l'exposition.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC1, ERC4	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,046 mg/m3	
			Eau douce		0,0056 mg/L	0,73
			Eau de mer		0,00056 mg/L	0,073
			Dépôts d'eau douce		0,46 Poids humide mg / kg	0,91
			Dépôts d'eau de mer		0,046 Poids humide mg / kg	0,091
			Sol agricole		0,00069 Poids humide mg / kg	0,0018

ERC1: Fabrication de substances

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**employés/consommateurs**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,01 mg/m3	0,00
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,14
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,14
PROC1, CS85	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,5 mg/m3	0,02
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,57
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,59
PROC2, CS85	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,05 mg/m3	0,02
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,57
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,59
PROC3, CS2	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1 mg/m3	0,04
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,14
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,18

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

PROC8a, CS39	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	5 mg/m3	0,02
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,371 mg/kg/d	0,57
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,59
PROC8b, CS39	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	5 mg/m3	0,18
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,57
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,75
PROC15, CS36	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,5 mg/m3	0,00
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,03 mg/kg/d	0,01
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,01

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
CS85: Stockage de produit en vrac

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
CS85: Stockage de produit en vrac

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
CS2: Méthode d'échantillonnage

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés  
CS39: Nettoyage et maintenance de l'équipement

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
CS39: Nettoyage et maintenance de l'équipement

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire  
CS36: Activités de laboratoire

#### 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.  
 Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets cancérogènes.  
 Les données disponibles relatives au risque ne prennent pas en charge la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque. Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

Une évaluation locale adaptée aux raffineries de l'Union européenne a été réalisée à l'aide des données spécifiques au site et figure dans le fichier PETRORISK et la feuille d'information « Production spécifique au site ».

**1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation en tant que carburant – industriel**

Groupes d'utilisateurs principaux	:	<b>SU3:</b> Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteur d'utilisation	:	<b>SU3:</b> Production Industrielle (Tout)
Catégorie de processus	:	<b>PROC1:</b> Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable <b>PROC2:</b> Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée <b>PROC3:</b> Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) <b>PROC8a:</b> Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés <b>PROC8b:</b> Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées <b>PROC16:</b> Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé
Catégorie de rejet dans l'environnement	:	<b>ERC7:</b> Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Information supplémentaire	:	Englobe l'utilisation en tant que combustible (ou additif pour carburant) et comprend les activités associées à son transfert, son utilisation, l'entretien de l'équipement et la manipulation des déchets.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC7:**

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

**Utilisation industrielle de substances en systèmes clos**

Englobe l'utilisation en tant que combustible (ou additif pour carburant) et comprend les activités associées à son transfert, son utilisation, l'entretien de l'équipement et la manipulation des déchets.

**Caractéristiques du produit**

Remarques : La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.

Tonnage maximum admissible sur le site (MSafe) en fonction de la libération après la suppression totale du traitement des eaux usées (kg/jour) : 920.000 (Msafe)

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Débit : 18.000 m3/d  
Facteur de Dilution (Rivière) : 10  
Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Exposition continue  
Nombre de jours d'émission par année : 300  
Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 0,5 %  
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 0,001 %  
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0 %

**Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles**

Air : Traiter les émissions atmosphériques pour offrir une capacité d'extraction caractéristique de (%) : (Effectiveness: 95 %)  
Eau : Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de  $\geq$  (%) : (Effectiveness: 88,9 %)  
Remarques Eau : Ne pas déverser de boues industrielles sur les sols naturels.  
Remarques Eau : En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une capacité d'extraction requise sur site de  $\geq$  (%) : (Effectiveness: 0 %)  
Remarques : Les boues doivent être incinérées, enfermées ou régénérées.  
Remarques : Les pratiques courantes varient en fonction du site et par conséquent, les estimations du dégagement du processus de conservation utilisé.  
Remarques : Le risque d'une exposition de l'environnement découle des dépôts d'eau douce.  
Remarques : En cas de déversement dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur place n'est requis.

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Numéro de la FDS:100000100096

38/57

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées  
 Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d  
 Efficacité (d'une mesure) : 92,3 %  
 Pourcentage retiré des eaux usées : 92,3 %

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Remarques : Émissions dues à la combustion limitées par le contrôle des émissions d'échappement requis.  
 Émissions dues à la combustion considérées dans l'évaluation de l'exposition régionale.

**Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets**

Méthodes de Récupération : La récupération externe et le recyclage des déchets doivent être en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en vige

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable****Caractéristiques du produit**

Remarques : La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.

Forme physique (lors de l'utilisation) : Mélange liquide

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Tenir compte des avancées techniques et des améliorations des procédés (notamment l'automatisation) pour l'élimination des échappements. Minimiser l'exposition par le biais de mesures telles que des circuits fermés, des installations dédiées et une ventilation générale/locale adaptée pour les gaz d'échappement. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Nettoyer/purger l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques.

, Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée****Caractéristiques du produit**

Remarques	La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.
Forme physique (lors de l'utilisation)	: Mélange liquide
Remarques	: Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques	: Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)
-----------	---

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques	: Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.
-----------	--

**Conditions et mesures techniques**

Tenir compte des avancées techniques et des améliorations des procédés (notamment l'automatisation) pour l'élimination des échappements. Minimiser l'exposition par le biais de mesures telles que des circuits fermés, des installations dédiées et une ventilation générale/locale adaptée pour les gaz d'échappement. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Nettoyer/purger l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques.

, Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.



**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)****Caractéristiques du produit**

Remarques	La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.
Forme physique (lors de l'utilisation)	: Mélange liquide
Remarques	: Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques	: Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)
-----------	---

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques	: Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.
-----------	--

**Conditions et mesures techniques**

Tenir compte des avancées techniques et des améliorations des procédés (notamment l'automatisation) pour l'élimination des échappements. Minimiser l'exposition par le biais de mesures telles que des circuits fermés, des installations dédiées et une ventilation générale/locale adaptée pour les gaz d'échappement. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Nettoyer/purger l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques.

,Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

## 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

### Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.
Forme physique (lors de l'utilisation)	: Mélange liquide
Remarques	: Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

### Fréquence et durée d'utilisation

Remarques	: Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)
-----------	---

### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques	: Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.
-----------	--

### Conditions et mesures techniques

Tenir compte des avancées techniques et des améliorations des procédés (notamment l'automatisation) pour l'élimination des échappements. Minimiser l'exposition par le biais de mesures telles que des circuits fermés, des installations dédiées et une ventilation générale/locale adaptée pour les gaz d'échappement. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Nettoyer/purger l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques. ,Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.,Évacuer immédiatement tout déversement

### Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées****Caractéristiques du produit**

Remarques	La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.
Forme physique (lors de l'utilisation)	: Mélange liquide
Remarques	: Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques	: Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)
-----------	---

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques	: Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.
-----------	--

**Conditions et mesures techniques**

Tenir compte des avancées techniques et des améliorations des procédés (notamment l'automatisation) pour l'élimination des échappements. Minimiser l'exposition par le biais de mesures telles que des circuits fermés, des installations dédiées et une ventilation générale/locale adaptée pour les gaz d'échappement. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Nettoyer/purger l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques. ,S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

## 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé

### Caractéristiques du produit

Remarques	La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.
Forme physique (lors de l'utilisation)	: Mélange liquide
Remarques	: Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

### Fréquence et durée d'utilisation

Remarques	: Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)
-----------	---

### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques	: Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.
-----------	--

### Conditions et mesures techniques

Tenir compte des avancées techniques et des améliorations des procédés (notamment l'automatisation) pour l'élimination des échappements. Minimiser l'exposition par le biais de mesures telles que des circuits fermés, des installations dédiées et une ventilation générale/locale adaptée pour les gaz d'échappement. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Nettoyer/purger l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques.

,Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

### Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source****Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC7	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,039 mg/m3	0,65
			Eau douce		0,028 mg/L	0,65
			Eau de mer		0,0028 mg/L	0,065
			Dépôts d'eau douce		1,4 Poids humide mg / kg	0,74
			Dépôts d'eau de mer		0,14 Poids humide mg / kg	0,074
			Sol agricole		0,00055 Poids humide mg / kg	0,0072

ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

**employés/consommateurs**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1, CS85	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,5 mg/m3	0,02
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,57
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,59
PROC2, CS85	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,5 mg/m3	0,02
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,57
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,59
PROC3, CS107	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1 mg/m3	0,04
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,14
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,18
PROC8a, CS39	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,5 mg/m3	0,02
			Employé – dermique, long terme – systémique	13,71 mg/kg/d	0,57

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,59
PROC8b, CS14, CS8	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,5 mg/m <sup>3</sup>	0,02
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,69 mg/kg/d	0,29
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,31
PROC16, CS107	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	5 mg/m <sup>3</sup>	0,18
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,03 mg/kg/d	0,01
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,20

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
CS85: Stockage de produit en vrac

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
CS85: Stockage de produit en vrac

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
CS107: (systèmes fermés)

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des  
récipients/grands récipients de sites non spécialisés  
CS39: Nettoyage et maintenance de l'équipement

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de  
récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
CS14: Transferts de matière en vrac  
CS8: Transferts par fûts/ lots

PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition  
limitée à du produit non brûlé  
CS107: (systèmes fermés)

#### 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets cancérigènes.

Les données disponibles relatives au risque ne prennent pas en charge la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé.

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque. Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation en tant que carburant – professionnel**

Groupes d'utilisateurs principaux	: <b>SU 22:</b> Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteur d'utilisation	: <b>SU 22:</b> Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de processus	: <b>PROC1:</b> Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable <b>PROC2:</b> Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée <b>PROC3:</b> Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) <b>PROC8a:</b> Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés <b>PROC8b:</b> Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées <b>PROC16:</b> Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé
Catégorie de rejet dans l'environnement	: <b>ERC9a, ERC9b:</b> Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
Information supplémentaire	: Englobe l'utilisation en tant que combustible (ou additif pour carburant) et comprend les activités associées à son transfert, son utilisation, l'entretien de l'équipement et la manipulation des déchets.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC9a, ERC9b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos**

Englobe l'utilisation en tant que combustible (ou additif pour carburant) et comprend les activités associées à son transfert, son utilisation, l'entretien de l'équipement et la manipulation des déchets.

**Caractéristiques du produit**

Numéro de la FDS:100000100096

47/57

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

Remarques : La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.

Tonnage maximum admissible sur le site (MSafe) en fonction de la libération après la suppression totale du traitement des eaux usées (kg/jour) : 31.000  
(Msafe)

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Débit : 18.000 m3/d  
Facteur de Dilution (Rivière) : 10  
Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Exposition continue  
Nombre de jours d'émission par année : 365  
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 0,001 %  
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0,001 %

**Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles**

Eau : Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de  $\geq$  (%) : (Effectiveness: 0 %)

Remarques : Ne pas déverser de boues industrielles sur les sols naturels.  
Eau : En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une capacité d'extraction requise sur site de  $\geq$  (%) : (Effectiveness: 0 %)

Remarques : Les boues doivent être incinérées, enfermées ou régénérées.  
Remarques : Les pratiques courantes varient en fonction du site et par conséquent, les estimations du dégagement du processus de conservation utilisé.

Remarques : Aucun traitement des eaux usées requis.  
Remarques : Le risque d'une exposition de l'environnement découle de l'eau douce.

Remarques : Aucun traitement des eaux usées requis.  
Air : Traiter les émissions atmosphériques pour offrir une capacité d'extraction caractéristique de (%) :

Remarques : Non applicable

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées  
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d  
Efficacité (d'une mesure) : 92,3 %  
Pourcentage retiré des eaux usées : 92,3 %

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Remarques : Émissions dues à la combustion limitées par le contrôle des



**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

émissions d'échappement requis.  
Émissions dues à la combustion considérées dans l'évaluation de l'exposition régionale.

**Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets**  
Méthodes de Récupération : Cette substance est consommée pendant l'utilisation et aucun déchet n'est généré.

## 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

### Caractéristiques du produit

Remarques : La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.

Forme physique (lors de l'utilisation) : Mélange liquide

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

### Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

### Conditions et mesures techniques

Tenir compte des avancées techniques et des améliorations des procédés (notamment l'automatisation) pour l'élimination des échappements. Minimiser l'exposition par le biais de mesures telles que des circuits fermés, des installations dédiées et une ventilation générale/locale adaptée pour les gaz d'échappement. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Nettoyer/purger l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques.

, Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

### Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée****Caractéristiques du produit**

Remarques : La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.

Forme physique (lors de l'utilisation) : Mélange liquide

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Tenir compte des avancées techniques et des améliorations des procédés (notamment l'automatisation) pour l'élimination des échappements. Minimiser l'exposition par le biais de mesures telles que des circuits fermés, des installations dédiées et une ventilation générale/locale adaptée pour les gaz d'échappement. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Nettoyer/purger l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer. ,Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3:**

Numéro de la FDS:100000100096

50/57

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

**Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)****Caractéristiques du produit**

Remarques	La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.
Forme physique (lors de l'utilisation)	: Mélange liquide
Remarques	: Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques	: Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)
-----------	---

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques	: Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.
-----------	--

**Conditions et mesures techniques**

Tenir compte des avancées techniques et des améliorations des procédés (notamment l'automatisation) pour l'élimination des échappements. Minimiser l'exposition par le biais de mesures telles que des circuits fermés, des installations dédiées et une ventilation générale/locale adaptée pour les gaz d'échappement. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Nettoyer/purger l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer. ,Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés**

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

**Caractéristiques du produit**

Remarques	La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.
Forme physique (lors de l'utilisation)	: Mélange liquide
Remarques	: Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques	: Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)
-----------	---

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques	: Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.
-----------	--

**Conditions et mesures techniques**

Tenir compte des avancées techniques et des améliorations des procédés (notamment l'automatisation) pour l'élimination des échappements. Minimiser l'exposition par le biais de mesures telles que des circuits fermés, des installations dédiées et une ventilation générale/locale adaptée pour les gaz d'échappement. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Nettoyer/purger l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques.

, Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement., Évacuer immédiatement tout déversement

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b:**

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

**Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées****Caractéristiques du produit**

Remarques	La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.
Forme physique (lors de l'utilisation)	: Mélange liquide
Remarques	: Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques	: Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)
-----------	---

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques	: Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.
-----------	--

**Conditions et mesures techniques**

Tenir compte des avancées techniques et des améliorations des procédés (notamment l'automatisation) pour l'élimination des échappements. Minimiser l'exposition par le biais de mesures telles que des circuits fermés, des installations dédiées et une ventilation générale/locale adaptée pour les gaz d'échappement. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Nettoyer/purger l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques. ,S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé****Caractéristiques du produit**

Remarques : La substance est un UVCB complexe., Principalement hydrophobe.

Forme physique (lors de l'utilisation) : Mélange liquide

Remarques : Pression hydraulique, de vapeur < 0,5 kPa en conditions normales

**Fréquence et durée d'utilisation**

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

**Conditions et mesures techniques**

Tenir compte des avancées techniques et des améliorations des procédés (notamment l'automatisation) pour l'élimination des échappements. Minimiser l'exposition par le biais de mesures telles que des circuits fermés, des installations dédiées et une ventilation générale/locale adaptée pour les gaz d'échappement. Purger les systèmes et les conduites de transfert avant de rompre le confinement. Nettoyer/purger l'équipement lorsque c'est possible avant la maintenance. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques. Là où il y a un potentiel d'exposition : Limiter l'accès aux personnes autorisées ; fournir aux opérateurs une formation spécifique sur les activités afin de minimiser l'exposition ; porter des gants et une combinaison de travail pour éviter la contamination de la peau ; porter une protection respiratoire lorsque son usage est recommandé pour certains scénarios ; nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. S'assurer que des systèmes de travail sûrs ou des dispositions équivalentes sont en place pour gérer les risques. Inspecter, tester et entretenir régulièrement toutes les mesures de contrôle. Déterminer si un besoin existe pour une surveillance de la santé basée sur les risques.

**Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions**

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer. ,Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

**Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC9a, ERC9b	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,00015 mg/m3	
			Eau douce		0,000029 mg/L	0,00092
			Eau de mer		0,0000005 mg/L	0,000023
			Dépôts d'eau douce		0,0032 Poids humide mg / kg	0,00085
			Dépôts d'eau de mer		0,0001 Poids humide mg / kg	0,00
			Sol agricole		0,00022 Poids humide mg / kg	0,000058

ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

**employés/consommateurs**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,01 mg/m3	0,00
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,14
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,14
PROC2, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,5 mg/m3	0,04
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,57
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,61
PROC3, CS107	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	1 mg/m <sup>3</sup>	0,04
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,14
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,18
PROC8a, CS39	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	5 mg/m3	0,18
			Employé – dermique, long terme – systémique	13,71 mg/kg/d	0,57
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,75
PROC8b, CS14	ECETOC TRA		Employé – inhalation,	5 mg/m <sup>3</sup>	0,04

**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

	modifié		long terme – systémique		
			Employé – inhalation, long terme – systémique	0,69 mg/kg/d	0,28
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,32
PROC8b, CS8, CS507	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	5 mg/m <sup>3</sup>	0,18
			Employé – inhalation, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,57
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,75
PROC16, CS107	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	20 mg/m <sup>3</sup>	0,76
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,14
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,87

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
CS67: Stockage

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
CS107: (systèmes fermés)

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des  
récipients/grands récipients de sites non spécialisés  
CS39: Nettoyage et maintenance de l'équipement

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de  
récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
CS14: Transferts de matière en vrac

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de  
récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
CS8: Transferts par fûts/ lots  
CS507: Ravitaillement en combustible

PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition  
limitée à du produit non brûlé  
CS107: (systèmes fermés)

#### 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.



**TrusTec™ Diesel Reference Fuel U-34**

Version 1.18

Date de révision 2023-05-18

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets cancérogènes.

Les données disponibles relatives au risque ne prennent pas en charge la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque. Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).